

ou devons-nous demander à M. Fullerton s'il a une déclaration à faire au Comité? Il pourrait peut-être nous faire une déclaration qui pourrait comporter des réponses aux questions que M. Stewart entend poser.

L'hon. M. STEWART: Je ne veux rien monopoliser dans ce Comité. Je veux que tous les membres aient la liberté de poser des questions.

M. BOTHWELL: Nous sommes plus ou moins un organisme à la recherche des faits. M. Stewart a lu certains passages du hansard. Je pense qu'il peut, en se servant du document qu'il vient de lire, poser des questions directes. Si nous pouvons obtenir certains renseignements de M. Fullerton ou de tout autre membre du Conseil des régisseurs des Chemins de fer Nationaux, le Comité a droit à ces renseignements, et aussi M. Stewart.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions peut-être consulter le président du Conseil des régisseurs. Préférez-vous faire une déclaration générale, monsieur, ou préférez-vous répondre à des questions précises?

L'hon. M. FULLERTON: Messieurs, quand je suis venu assister à la première séance du comité, le président m'a fait savoir que ce comité n'était pas saisi du projet de loi comportant le changement de l'organisation des Chemins de fer Nationaux et qu'il ne s'y ferait aucune discussion sur cette mesure; c'est pourquoi je n'ai préparé aucune déclaration. De fait, je n'ai même pas pensé à la chose depuis que M. Howe a prononcé son discours. Je ne pensais aucunement voir soulever ces questions ici. Si vous voulez que je fasse une déclaration, il me faudra très peu de temps pour en préparer une. Si vous ajournez à demain, je serai alors prêt à faire une déclaration, mais je suis prêt à répondre à toute question qu'on pourra me poser. Vous comprenez parfaitement bien que ma situation est extrêmement délicate. Je ne veux pas venir en conflit avec le ministre des Chemins de fer que je coudoie de si près à propos des questions qui intéressent le réseau national. Ma situation est telle que, si vous me demandez de faire une déclaration, je préfère y réfléchir un peu. Telle est ma situation. Cependant je suis prêt à répondre à toute question qu'on pourra me poser sur l'administration des Chemins de fer Nationaux à partir du moment où j'y suis entré jusqu'à l'heure actuelle.

M. BEAUBIEN: Etant donné ce que M. Fullerton vient de dire, je suis encore d'avis que cette discussion est absolument irrégulière. Le projet de loi du ministre des Chemins de fer a été présenté à la Chambre et n'a pas été renvoyé à ce comité. On ne nous a pas demandé d'examiner le discours du ministre. Ce discours devrait se discuter à la Chambre et c'est là que devraient se faire les commentaires. Nous mettons le président du Conseil des régisseurs dans une situation embarrassante et je ne vois pas que cela nous soit utile.

M. BOTHWELL: On a déclaré à la Chambre qu'il ne s'est pas effectué d'économies remarquables depuis 1934 et qu'il s'est fait peu de coopération entre les deux compagnies de chemin de fer en vue de la réduction des dépenses. Il me semble que cela ouvre la porte à la recherche de certains faits.

Le PRÉSIDENT: M. Stewart, vous feriez peut-être mieux de poser des questions au lieu de demander une déclaration générale.

L'hon. M. STEWART: Monsieur le président, je comprends l'attitude prise par le président du Conseil des régisseurs et je pense que nous devrions lui permettre d'exercer sa discrétion quant aux déclarations qu'il juge à propos de faire au Comité. Il me semble que cela vaudrait mieux que de lui poser des questions précises, attendu qu'il ne s'est pas préparé à y répondre. Avec la permission du Comité, je vais signaler deux ou trois extraits du hansard que je lui demanderai d'examiner en préparant sa déclaration, car il pourra en résulter que sa déclaration soit presque complète et que cela nous évite de poser d'autres questions.